



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2024 à 18 h 30.

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : Chantal BURGUIERE, David CABLAT, Lionel CAUSSE, Stéphan COSTE, Gérard ESCRIG, Katia EUSTAQUIO, Christine FERNANDEZ-FAUCILHON Gaëlle JORAND, Paul MONTEL, Guilhem NOUGARET, Valérie PRONGUÉ, Jean-Paul PROSPERI, Géraldine THOME.

Étaient représentés : Lionel LASSERRE par David CABLAT,

Étaient absents excusés : Marjorie RABASTENS.

Date d'envoi de la convocation : 24/05/2024	Conseillers en exercice : 15
Date d'affichage : 24/05/2024	Conseillers présents : 13
Président de la séance : David CABLAT	Procurations : 1
Secrétaire de séance : Géraldine THOME	Nombre de votants : 13 (G.THOME ne vote pas)

**Objet : Pôle Multiservices – Projet d'attribution d'un local commercial – n° 7 PMS**

Dans le cadre du projet de création d'un pôle multiservice, la commune a retenu parmi les axes forts du projet l'implantation de plusieurs commerces.

La commune étant propriétaire au sein de son domaine privé de l'immeuble en construction, situé Rue des Champs de Gardes, elle a mis en œuvre un appel à candidatures portant sur la location commerciale dudit immeuble aux fins d'exploitation, après aménagement, de plusieurs activités comprenant :

- « Boulangerie – Pâtisserie »
- « Epicerie »
- « Boucherie – Charcuterie – Traiteur »

A ces appels à projet étaient joint un cahier des charges précisant les attentes de la commune.

Dans le cadre de ces appels à projet, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de retenir à l'effet d'exploiter l'activité commerciale projetée de « Boulangerie – Pâtisserie » le projet porté par Mme et M. Aurore et David JULIEN domiciliés 28 Rue de Laval à Vendémian (34230).

Vu la délibération 2021 – 61 du 9 novembre 2021 concernant la création d'un pôle multiservices,  
Vu la délibération 2024 – 06 du 6 mars 2024 concernant la numérotation de l'immeuble situé Rue des Champs de gardes,

Où l'expose de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Mme et M. Aurore et David JULIEN comme lauréats de l'appel à projet de l'activité « Boulangerie – Pâtisserie » dans le local situé au n° 7 Rue des Champs de Gardes à Vendémian (34230).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, séance 30 mai 2024.

Le Maire,

David CABLAT.



Dépôt Montpellier Date de réception de l'AR: 03/06/2024 034-213403280-20240530-DE_2024_028-DE	La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> .
---	--